

MINISTRE DE LA SANTE

ORGANISATION OUEST AFRICAINE  
DE LA SANTE



Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de Surveillance des Maladies en  
Afrique de l'Ouest (REDISSE)

**Réponse à la Pandémie de COVID-19  
En République de Guinée**

Passation de Marchés de Fourniture  
par Consultation de Fournisseur

**CONTRAT DE FOURNITURE**

DON N°: 1300-GN et CREDIT N°: 5883-GN

N°17/REDISSE/EQ/2020

**Objet :** Contrat de 2HK Equipements et Services, pour l'acquisition du matériel et consommables pour les CT-EPI de Gbèssia et Kénien en faveur de l'urgence sanitaire de la Pandémie du COVID 19

48

Mai 2020

## Lettre de Marché



Entre

**Le Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE)**, sis à la Cité Ministérielle, Commune de Dixinn, Tél. 621 85 99 12, Email : drgrovogui@gmail.com, Conakry, République : ci-après désigné comme « l'Acheteur » d'une part

Et

**2HK Équipements & Services**, ayant son siège social au Quartier Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, Représenté par **Mr Ibrahima Kenda BAH Directeur Général**, ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part.

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, acquisition du matériel et consommables pour les CT-EPI de Gbéssia et Kénien et a accepté une offre du Fournisseur pour un montant total hors taxes hors droits de douanes de : **Quatre Milliard Huit Cent Vingt Neuf Millions Cent Trente Mille Francs Guinéens (4 829 130 000 GNF/HT)** suivant le Bordereau Description Quantitatif et les prix unitaires tels que spécifiés dans l'offre de Prix sans numéro du 4 mai 2020 du Fournisseur .

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
  - (a) La notification d'attribution envoyée au Fournisseur ;
  - (b) Le Bordereau Description Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et ;
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :
  - Le Client s'acquittera de **100 %** des sommes dues au titre du présent contrat après livraison des fournitures, installations et mise en fonction constatées par un procès-verbal de réception et la facture définitive.

4

- Le délai de livraison ne devra pas excéder **dix (10) jours** après la présente lettre de marché par le Fournisseur.
- Les pénalités de retard sont de **0,5 % pour cent du Montant** de la semaine. Le montant maximum des pénalités de retard est **10 %** du Montant du Marché final.



**Objet du Contrat :** acquisition du matériel et consommables pour les CT-EPI de Gbèssia et Kénien dans le cadre de l'urgence sanitaire du COVID 19.

Montant Total du Contrat : **Quatre Milliard Huit Cent Vingt Neuf Millions Cent Trente Mille Francs Guinéens (4 829 130 000 GNF/HT/HDD) Hors Taxes, Hors Douanes.**

Le prix total **Toutes Taxes Comprises** est de : Six Milliards Quatre Cent Quatre Vingt Quinze Millions Cent Soixante Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante Francs Guinéens (**6 495 179 850 GNF/TTC**) pour une durée d'exécution maximale de dix (10) jours.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois de *la République de Guinée*, les jours et année mentionnés ci-dessous.

**LA SOCIETE ZHK EQUIPEMENTS ET SERVICES**

Par :

Nom : **Mr Ibrahima Kenda BAH**

Titre : Directeur Général ZHK

Date : **05 Mars 2020**

*[Signature]*  
VISA



Nom : **Médecin Colonel Remy LAMAH**

Grand Officier de l'ordre de national de Mérite de la République Française

Titre : Ministre de la Santé

Date : **06 MAI 2020**



**Le Gouvernement de la République de Guinée**

*P.D la Secrétaire Générale  
Boukhanaby YHITARA*

Par : **03 Mai 2020**

Nom : **Mamadi Camara**

Titre : Ministre de l'Economie et des Finances

Date :



ENREGISTRÉ SOUS LES  
Références Suivantes

Folio N°: **01** Ed N° **1977**

Monsieur: **de Cestus**

Lettre: **19/05/20**

Conaxty: **19/05/20**





## Annexe Fiscale

Le présent marché étant financé par l'IDA DON N°: 1300-GN et CREDIT N°: 5883-GN, les droits et taxes imposés en vertu du droit applicable seront pris en charge d'une part par l'État Guinéen et d'autre part par le Fournisseur.

### a) A LA CHARGE DE L'ÉTAT

#### - FISCALITÉ DE PORTE

1. Droit Fiscal d'Entrée (8 %) = (4 829 130 000 GNF x 8 %)	= 386 330 400 GNF
2. Droit de Douane d'Entrée (7 %) = (4 829 130 000 GNF x 7 %)	= 338 039 100 GNF
3. TVA à l'importation à régler par CTSS (18 %) = (4 829 130 000 GNF x 18 %)	= 869 243 400 GNF

#### -FISCALITÉ INTÉRIEURE

1. Droit d'enregistrement (gratuit)

**Total à la charge de l'Etat : 386 330 400 + 338 039 100 + 869 243 400 = 1 593 612 900 GNF**

### b) A LA CHARGE DE L'ADJUDICATAIRE

1. RTL (2 % de la valeur CAF à l'importation)

2. Patente professionnelle (4 829 130 000 GNF x 1,5%) = 72 436 950 GNF

**Montant Total Toutes Taxes Comprise = 6 495 179 850 GNF TTC**

*N*



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Solidarité

\*\*\*\*\*

MINISTRE DE LA SANTE

\*\*\*\*\*

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES  
SYSTEMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES  
EN AFRIQUE DE L'OUEST (REDISSE)



N° 0084 /REDISSE/UGP/PM/MS/2020

Conakry, le 5 mai 2020

*Le Coordonnateur National*  
*A*

Monsieur le Directeur Général  
de 2HK Equipements et Services,  
Quartier Almamy, 7<sup>ème</sup> Avenue,  
Commune de Kaloum  
Conakry

Objet : Notification d'attribution acquisition  
Matériel et consommables CT-EPI Gbessia et Kénien

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE), le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un Financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) DON N° : D1300-GN et CREDIT N° : 58830-GN pour financer le coût du projet.

En effet, suite à l'acceptation de vos propositions, j'ai l'honneur de vous informer que votre Société a été retenue et est adjudicataire du marché d'acquisition du matériel et consommables pour les CT-EPI de Gbessia et Kénien pour un montant Hors Taxe et Hors Douane de : **Quatre Milliard Huit Cent Vingt Neuf Millions Cent Trente Mille Francs Guinéens (4 829 130 000 GNF/HT)**.

Cette attribution vous a été faite conformément à vos propositions de prix unitaires contenues dans la convention négociée entre parties. Vous trouverez en annexe la version définitive du Contrat pour signature.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma franche collaboration.

Dr Moustapha GROVOCI



Gui REDISSE : Réponse COVID-19 : Contrat Acquisition matériel CT-EPI Kénien et Gbessia pour APPROBATION

[Yahya Boubé](#) a écrit

**Moustapha Grovogui** <[drgrvogui@gmail.com](mailto:drgrvogui@gmail.com)>

A : Ibrahim Magazi

Cc : Aissatou Tidiane Diallo, M'bemba Toure, Thierno Hamidou Diallo, Tidiane Diallo, Salimatou Drame-Bahet 5 autres...

mer. 7 mai à 12:40

Bonjour Dr Magazi,

Dans le cadre de la Réponse au COVID-19, veuillez trouver le Projet de contrat cité en objet pour votre avis de **Non-Objection**. L'activité est inscrite à revue **Posteriori** dans le Plan de passation de marché

Nous vous remercions

Dr Grovogui

Afficher le message d'origine

**Ibrahim Magazi** <[imagazi@worldbank.org](mailto:imagazi@worldbank.org)>

A : Moustapha Grovogui

Cc : Aissatou Tidiane Diallo, M'bemba Toure, Thierno Hamidou Diallo, Tidiane Diallo, Salimatou Drame-Bahet 5 autres...

mer. 7 mai à 11:19

Dr Moustapha,

Sur la base des informations et compte tenu de l'urgence de l'ouverture des centres de Gbessia et Kénien, nous n'avons pas d'objection à ce que ce contrat soit signé avec la société 2HK.

Nous vous remercions.

Ibrahim

## Fiscalité intérieure et douanière :

### Notice à insérer dans les marchés publics

#### A. Généralités

Ce document a pour objet de présenter les modalités d'application du régime de droit commun en matière de fiscalité intérieure et douanière à toutes les commandes publiques, quels que soient l'origine et le mode de financement (prêts, subventions,...) à l'exception des dons en nature non commercialisés faits à l'État.

En tout état de cause, les soumissionnaires aux marchés publics sont invités à se conformer aux dispositions des différents Codes des Impôts, Code des Douanes, ainsi que des Lois de Finances et à se rapprocher des Directions concernées en tant que de besoin.

Il est rappelé que conformément à l'article 10 de la Loi de Finances pour l'année 2000 :

*Tous les achats de biens et services effectués par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent être libellés "toutes taxes comprises".*

*Les importations effectuées par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics ou pour leur compte ne peuvent en aucun cas donner lieu à exonération de droits et taxes à l'importation. Cette disposition s'applique à toutes les commandes quels que soient l'origine et le mode de financement.*

Les soumissionnaires devront impérativement tenir compte de cette réglementation dans la présentation de leurs offres.

Aucune exemption ne pouvant être accordée, les droits et taxes supportés par l'adjudicataire ou par l'État.

#### B. Obligations des soumissionnaires et des sous-traitants

##### 1. Présentation d'un certificat d'immatriculation

Ne pourront soumissionner en qualité de fournisseurs ou prestataires de services de l'État que les entreprises, personnes physiques ou morales, régulièrement immatriculées auprès de la Direction nationale des Impôts (DNI) et à jour de leurs obligations fiscales (déclaration d'existence, déclarations fiscales, paiement des impôts et taxes). Si le montant hors TVA de la soumission est supérieur ou égal à 150 millions de GNF ou que le chiffre d'affaires hors TVA de l'entreprise pour l'année précédant la soumission est supérieur à ce montant pour les marchés de fournitures, la soumission devra obligatoirement mentionner le numéro d'identification en tant que redevable de la TVA. Le seuil d'assujettissement à la TVA est de 60 millions de GNF pour les entreprises de prestations de services et de travaux immobiliers.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux entreprises étrangères non établies en Guinée en cas d'appel d'offres international ou de négociation par entente directe. Toutefois, le marché ne



pourra être exécuté par une entreprise non établie en Guinée qu'après immatriculation auprès de la Direction Nationale des Impôts.

En outre, les entreprises étrangères sont tenues de désigner à l'Administration fiscale un représentant résidant en République de Guinée qui sera solidairement responsable avec l'adjudicataire du paiement de tous les impôts, droits et taxes dus.

Le Directeur National des Impôts et le Directeur national Adjoint des Impôts sont les seuls habilités à certifier l'immatriculation d'un contribuable; tout certificat d'immatriculation non revêtu de la signature de l'une de ces autorités est nul et de nul effet.

Aussi, la Direction nationale des Impôts (DNI) communiquera à l'ACGP et à la Direction Nationale des marchés Publics le répertoire actualisés des contribuables régulièrement recensés ainsi que les mises à jour (nouveaux inscrits et radiés) une fois par mois.

**2. Tenue d'une comptabilité régulière suivant les normes définies par le plan comptable guinéen.**

**3. Obligations fiscales**

Les adjudicataires de marchés dont la durée d'exécution est supérieure à six mois doivent souscrire une déclaration de résultats au plus tard le 31 mars de chaque année et procéder au paiement de l'impôt sur les bénéfices. Enfin, une déclaration de résultats doit être également souscrite, dans le mois qui suit la fin des travaux, en vue de l'obtention du quitus fiscal par les mêmes adjudicataires.

Ils doivent également souscrire une Déclaration Mensuelle Unique (DMU) et acquitter tous les impôts à versement spontané (dont la TVA) sur les opérations effectuées, au plus tard le 15 du mois suivant.

**4. Cas particuliers de la co-traitance et de la sous-traitance.**

**4.1 Co-traitance**

Plusieurs entreprises peuvent soumissionner ensemble à un marché. En cas d'adjudication à un groupe d'entreprises le marché est acquis pour chacune d'elles pour la part lui revenant. Le régime de prise en charge des impôts et taxes par l'État s'applique à chacune d'elles.

**4.2 Sous-traitance**

En matière de sous-traitance, le titulaire du marché est autorisé à calculer les droits et taxes sur la base des travaux effectués directement par lui, à condition :

- a) qu'il apporte la preuve des travaux effectués directement par ses soins et leur montant exact ;



- b) qu'il justifie ou se porte garant du versement par le sous-traitant des impôts et taxes dus par eux.

### C. Prise en charge des droits, impôts et taxes selon le type de marchés.

Toute société adjudicataire d'un marché sur FINEX acquittera en République de Guinée, les droits, Impôts et taxes suivantes :

#### 5. Marché de fournitures

Pour le Marché de Fournitures, la société adjudicataire acquittera :

- a) la RTL au taux de 2% de la valeur CAF des importations ;
- b) le droit proportionnel au taux de 1,50% du montant du marché ;
- c) les droits d'enregistrement et de timbre sur la partie financée par l'État ;
- d) la TVA à l'importation est réglée par voie de CTSS.

En plus de ces droits et taxes spécifiquement liés au marché de Fournitures, l'adjudicataire de droit Guinéen ou étranger résident pendant plus de 183 jours en Guinée doit acquitter les impôts et taxes relevant du droit commun. Ce sont :

- a) la Contribution Foncière Unique sur les propriétés bâties et non bâties;
- b) la Taxe Unique sur les Véhicules ;
- c) les impôts sur les salaires (RTS, VE, TA) ;
- d) l'impôt sur les revenus non salariaux ;
- e) l'impôt proportionnel Unique sur les avantages en nature ;
- f) l'impôt sur les sociétés ou sur les bénéfices industriels et commerciaux (IS ou BIC) ;
- g) l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers ;
- h) l'impôt minimum forfaitaire.

L'adjudicataire d'un marché de fournitures ayant un établissement en Guinée doit indiquer le montant hors taxes du marché sur la Déclaration Mensuelle Unique (DMU). Ce montant n'est pas soumis à la TVA intérieure et la TVA à l'importation acquittée par l'État au Cordon Douanier ne peut faire l'objet d'aucune déduction.

#### 6. Marché de travaux

En ce qui concerne le Marché de Travaux, l'attributaire sera assujetti à :

- a) la RTL au taux de 2% de la valeur CAF des importations ;
- b) les droits et taxes d'entrée assis sur les matériels lourds qui restent la propriété de l'adjudicataire à la fin des travaux ;
- c) la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) ;
- d) la TVA à l'importation ;
- e) le droit Proportionnel au taux de 0,20% du montant du marché ;
- f) le droit d'enregistrement et de timbre sur la partie financée par l'État.

En plus de ces droits et taxes spécifiquement liés au marché de travaux, l'adjudicataire de droit Guinéen ou étranger résident en Guinée pendant plus de 183 jours doit acquitter les impôts et taxes relevant du droit commun à savoir :

- a) la Contribution Foncière Unique sur les propriétés bâties et non bâties ;
- b) la taxe Unique sur les Véhicules ;
- c) les impôts sur les salaires (RTS, VF, TA) ;
- d) l'impôt sur les revenus non salariaux ;
- e) l'impôt proportionnel Unique sur les avantages en nature ;
- f) l'impôt sur les sociétés ou sur les bénéfices industriels et commerciaux (IS ou BIC) ;
- g) l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers ;
- h) l'impôt minimum forfaitaire.

Les adjudicataires de marchés de travaux pourront, sur leur demande, bénéficier du régime de l'admission temporaire conformément à la réglementation en vigueur. La liste exhaustive des biens à importer sous ce régime doit être obligatoirement jointe aux marchés.

## **7. Marché de prestations**

S'agissant du marché de prestations, le titulaire sera soumis au paiement de :

- a) le droit proportionnel au taux de 1,50% du montant du marché ;
- b) les droits d'enregistrement et de timbre sur la partie financée par l'État.

Hormis ces droits et taxes liés au Marché de Prestations, l'adjudicataire de droit Guinéen ou étranger résident pendant plus de 183 jours en Guinée doit acquitter les impôts et taxes relevant du droit commun à savoir :

- a) la Contribution Foncière Unique sur les propriétés bâties et non bâties ;
- b) la taxe Unique sur les Véhicules ;
- c) les impôts sur les salaires (RTS, VF) ;
- d) l'impôt sur les revenus non salariaux ;
- e) l'impôt proportionnel Unique sur les avantages en nature ;
- f) l'impôt sur les sociétés ou sur les bénéfices industriels et commerciaux (IS ou BIC) ;
- g) l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers ;
- h) l'impôt minimum forfaitaire.

Les biens importés dans le cadre de l'exécution des marchés de prestations peuvent bénéficier du régime l'admission temporaire conformément à la réglementation en vigueur. La liste exhaustive des biens à importer sous ce régime doit être obligatoirement jointe aux marchés.

### **D. Prise en charge des droits, impôts et taxes par l'État**

L'État prend en charge les droits relatifs à tous les biens ou produits qui font l'objet du marché et qui, à la fin de celui-ci, resteront sa propriété.

Il s'agit des droits et taxes suivants :

#### **8. Droits et taxes relevant de la Direction Nationale des Douanes**

- a) Les droits et taxes d'entrée) droit de douane, droit fiscal et surtaxe de consommation) perçus sur les importations de biens qui ne resteront pas la propriété de l'adjudicataire ou qui seront incorporés dans les travaux remis à l'État en fin de marché. Ces biens devront figurer de façon exhaustive et détaillée dans le descriptif inclus dans le contrat. En aucun cas, la Retenue pour Traitement et Liquidation (R.T.L.) ne peut être prise en charge par l'État.
- b) pour les marchés de fourniture, le montant de la TVA donnera lieu à la délivrance de CTSS. En effet, lorsque l'importation est réalisée par le titulaire du marché et que celui-ci n'a pas d'établissement en Guinée, la TVA à l'importation se confond avec la TVA sur le montant du marché.

#### **9. Droits et taxes relevant de la Direction Nationale des Impôts**

La TVA assise sur le montant hors taxes du marché

- a) En ce qui concerne les droits et taxes d'entrée, les attributaires des marchés doivent déposer auprès de la Direction Nationale de la Dette et des Investissements Publics (D.N.D.I.P.) les Bordereaux de taxation (B.D.T.) émis par la S.G.S. ou les Bulletins de Liquidation (BL) accompagnés de la déclaration en Douane pour le paiement des droits et taxes d'entrée des biens figurant sur le descriptif détaillé visé plus haut.

Les bulletins rédigés par la Direction Nationale de la Douane doivent être visés par la Direction nationale des Impôts avant leur transmission à la DNDIP.

- b) En ce qui concerne les Prestations de Services et les travaux Immobiliers l'exigibilité de la TVA intervient au moment de l'encaissement. L'entreprise déposera ses demandes de CTSS auprès de la D.N.D.I.P., en fonction de l'état d'avancement du chantier ou de l'encaissement des fonds (notamment lors du paiement de l'avance de démarrage des travaux). Le montant du C.T.S.S. sera calculé au prorata du moment des travaux ou services réalisés sur la base d'un document attestant la réalisation effective des travaux délivrés par le maître d'ouvrage ou son représentant.

Après avoir émis les CTSS, la DNDIP les transmettra aux Directions Techniques concernées (DNI et/ou DND) qui les encaisseront conformément à la réglementation en vigueur, pour le compte des bénéficiaires. Les CTSS seront libellés à l'ordre du Trésor Public.

Les chèques TVA pourront être utilisés pour payer tous autres impôts ou taxes dus à la Direction nationale des Impôts et à la Direction nationale des Douanes à l'exclusion de la TVA à l'importation. Ces chèques ne pourront, en aucun cas, être endossés ou remis pour l'encaissement à une banque.

La durée de validité d'un CTSS non utilisés est de **45 jours** à compter de sa date d'émission.



A la fin du marché, s'il subsiste des CTSS non utilisés, la société pourra, sur demande express, se faire rembourser par la Direction nationale des Impôts.



## LETTRE DE SOUMISSION

Conakry le 04 Mai 2020

Au

### PROJET REGIONALA D AMELIORATION DES SYSTEMES DE SUEVILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE DE L 'OUEST (REDISSE)

Objet : Lettre de Cotation

Consultation N° 00B0/REDISSE/UGP/PM/SS/2020

ACQUISITION DU MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR LES CT- EPI DE KENIEN ET MGESSIA

**Monsieurs et /ou Mesdames,**

Après avoir examiné le Dossier de demande de proposition des prix cité en objet dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et d'installer les **Matériels et Consommables pour les CT – EPI de KENIEN ET BESSIA**. Conformément à la Demande de prix et pour la Somme de :

**Quatre Milliard Huit Cent Vingt Neuf Millions Cent Trente mille Francs Guinéens Hors Taxes (4 829 130 000 GNF/HT).**

- CT – EPI DE KENIEN : Deux Milliard Neuf Cent Cinquante Huit Millions Cent Quatre Vingt Dix Mille Francs Guinéens (2 958 190 000 GNF HTHD) Hors Taxes Hors Douanes
- CT – EPI DE BESSIA : Un Milliard Huit Cent Soixante Dix Millions Neuf Cent Quarante Mille Francs Guinéens (1 870 940 000 GNF HTHD) Hors Taxes Hors Douanes.

**POUR un Montant Total Toutes Taxes Comprises de : Six Milliard Quatre Cent Quatre Vingt Quinze Millions Cent Soixante Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante Francs Guinéens (6 495 179 850 GNF /TTC) .**

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à **livrer les matériels informatiques dans un délai de dix (10) jours, calendaires** selon les dispositions précisées dans le Bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **soixante (60) jours** calendaires à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

**Mr BAH Ibrahima Kenda**  
**Directeur Général**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "BAH Ibrahima Kenda".

**Dûment habilité à signé l'offre pour et au nom de 2HK-Equipements et Services**





# EQUIPEMENTS ET SERVICES

Matériels: Solutions Informatiques et Energies

REPUBLIQUE DE GUINEE

PROJET REGIONAL D AMELIORATION DES SYSTEMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE DE L 'OUEST (REDISSE)  
ACQUISITION DU MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR LES CT- EPI DE KENIEN ET MOESSIA

Consultation N° 0080/REDISSE/UGP/PM/SS/2020

## CT-EPI DE KENIEN

N°	Noms des fournitures	Quantité	Prix Unit HTHD	TOTAL HTHD
<b>I.</b>	<b>MOBILIERS DE BUREAUX</b>			
1	Bureaux	10	1,750,000	17,500,000
2	Fauteuils simples	20	1,350,000	27,000,000
	<b>Sous - Total 1</b>			<b>44,500,000</b>
<b>II.</b>	<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b>			
1	Ordinateurs Portable HP core I3 500GB 4GB	10	7,500,000	75,000,000
2	Imprimantes Multifonction HP M130a	10	3,500,000	35,000,000
1	Climatiseurs arrêtés Grand model + installation	25	13,800,000	345,000,000
2	Split 9000 BTU avec Installation	15	3,350,000	50,250,000
	<b>Sous - Total 2</b>			<b>505,250,000</b>
<b>III.</b>	<b>BESOINS POUR LES MALADES</b>			
1	Draps de lit	1440	105,000	151,200,000
2	Chaises Plastics pour malades	300	105,000	31,500,000
3	Nattes	300	140,000	42,000,000
4	Bouyard	50	13,000	650,000
5	Essui-tout (Paquet de 4)	300	45,000	13,500,000
6	Sceaux	100	25,000	2,500,000
7	Postes téléviseurs Grand écran 43	20	3,500,000	70,000,000
8	Connexion CANAL pour 3 mois à raison de 310 000 GNF/mois	60	360,000	21,600,000
	<b>Sous Total 3</b>			<b>332,950,000</b>
<b>IV.</b>	<b>PERSONNEL SOIGNANT</b>			
1	Tunique Médecin/Infirmier	1000	335,000	335,000,000
2	Bottes (Paire)	100	125,000	12,500,000
	<b>Sous - Total 4</b>			<b>347,500,000</b>
<b>V.</b>	<b>BUANDERIE</b>			
1	Machines à laver et sécher 12 kg	20	8,500,000	170,000,000
	<b>Sous TOTAL 5</b>			<b>170,000,000</b>
<b>VI.</b>	<b>GROUPE ELECTROGENE</b>			
1	Groupe Electrogène de 250KVA	1	600,000,000	600,000,000
2	Installation	1	28,000,000	28,000,000



# EQUIPEMENTS ET SERVICES

Matériels Solutions Informatiques et Energies

REPUBLIQUE DE GUINEE

PROJET REGIONALA D AMELIORATION DES SYSTEMES DE SUIVILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE DE L 'OUEST (REDISSE)  
ACQUISITION DU MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR LES CT- EPI DE KENIEN ET MOESSIA

Consultation N° 0080/REDISSE/UGP/PM/SS/2020

CT-EPI DE BESSIA

N°	Noms des fournitures	Quantité	Prix Unit HTHD	TOTAL HTHD
<b>I.</b>	<b>MOBILIERS DE BUREAUX</b>			
1	Bureaux			
2	Fauteuils simples	10	1,750,000	17,500,000
	<b>Sous - Total 1</b>	20	1,350,000	27,000,000
<b>II.</b>	<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b>			<b>44,500,000</b>
1	Ordinateurs Portable core i5 500 GB 1TB	10	7,500,000	75,000,000
2	Imprimantes Multifonction HP M130 a	10	3,500,000	35,000,000
1	Climatiseurs arrêtés Grand model + inst	25	13,800,000	345,000,000
	<b>Sous - Total 2</b>			<b>455,000,000</b>
<b>III.</b>	<b>BESOINS POUR LES MALADES</b>			
1	Draps de lit	1440	105,000	151,200,000
2	Chaises Plastics pour malades	300	105,000	31,500,000
3	Nattes	300	140,000	42,000,000
4	Bouyard	50	13,000	650,000
5	Essui-tout (Paquet de 4)	300	45,000	13,500,000
6	Sceaux	100	25,000	2,500,000
7	Postes téléviseurs Grand écran 43	20	3,500,000	70,000,000
8	Connexion CANAL pour 3 mois à raison de 310 000 GNF/mois	60	360,000	21,600,000
	<b>Sous Total 3</b>			<b>332,950,000</b>
<b>IV.</b>	<b>PERSONNEL SOIGNANT</b>			
1	Tunique Médecin/Infirmier	1000	335,000	335,000,000
2	Bottes (Paire)	100	125,000	12,500,000
	<b>Sous - Total 4</b>			<b>347,500,000</b>
<b>V.</b>	<b>BUANDERIE</b>			
1	Machines à laver et sécher 12 kg	20	7,500,000	150,000,000
	<b>Sous TOTAL 5</b>			<b>150,000,000</b>
<b>VI.</b>	<b>MEDICAMENTS</b>			<b>150,000,000</b>
1	Liste des Médicaments			



	Sous - TOTAL 6			
VII.	MEDICAMENTS			628,000,000
1	Liste des Médicaments			

Médicaments				
1	Chloroquine ep 250 mg	250	485,000	121,250,000
2	Amoxicilline dispersible / Comprimés effervesçants 250 mg	100	75,800	7,580,000
3	Catheter court 18 G x 1 1/4; 0,70 x 19; Luer-Lock, stérile, à usage unique, pièce	100	235,000	23,500,000
4	Dexaméthasone 4mg/ml, 1ml	900	155,000	139,500,000
5	Diazépan 10mg/2ml, Solution injectable	100	107,000	10,700,000
6	Eau pour preparation (Eau distillée) injectable, Amp 10 ml	196	85,000	16,660,000
7	Paracétamol perfusable	500	25,000	12,500,000
8	Paracétamol Sirop 125mg/5ml, flacon de 60ml	400	15,000	6,000,000
9	Prométhazine Comprimé de 25 mg	40	50,000	2,000,000
10	Seringues 10cc	500	105,000	52,500,000
11	Co-amoxiclav 500 mg/62,5 mg, comprimé	800	110,000	88,000,000
12	Framadol 50 mg, comprimé	200	55,000	11,000,000
13	Sparadrap perforé 18 cmx5m	500	72,000	36,000,000
14	Aiguille épicroténienne à ailettes, u.u. 25G	100	73,000	7,300,000
15	Azithromycine 500mg	100	65,000	6,500,000
	Sous - Total 7			540,990,000
VIII	Cloisonnement et Espace	1	350,000,000	350,000,000
XIX	Travaux Tuyauterie et Pose de cuve	1	39,000,000	39,000,000
	Sous - Total 8- 9			389,000,000
	<b>TOTAL GENERAL HTHD</b>			<b>2,958,190,000</b>

Arrêté la présente offre à la somme de deux milliard neuf cent cinquante huit millions cent quatre vingt dix mille francs guineens (2 958 190 000 GNF HTHD ) Hors taxes Hors Douanes



*(Handwritten signature)*

Conakry le 04 Mai 2020

BAH Ibrahima Kenda

En tant que Directeur Général dûment habilité à signé l'offre au Nom et Pour 2HK EQUIPEMENTS & SERVICES



Medicaments			
Chloroquine cp 250 mg	250	485,000	121,250,000
Amoxicilline dispersible / Comprimés effervesçants 250 mg	100	75,800	7,580,000
Catheter court 18 G x 1 1/4; 0,70 x 19; Luer-Lock, stérile, à usage unique, pièce	100	235,000	23,500,000
Dexaméthasone 4mg/ml, 1ml	900	155,000	139,500,000
Diazépan 10mg/2ml, Solution injectable	100	107,000	10,700,000
Eau pour preparation (Eau distillée) injectable. Amp 10 ml	196	85,000	16,660,000
Paracetamol perfusable	500	25,000	12,500,000
Paracétamol Sirop 125mg/5ml, flacon de 60ml	400	15,000	6,000,000
Promethazine Comprimé de 25 mg	40	50,000	2,000,000
Seringues 10cc	500	105,000	52,500,000
Co-amoxiclav 500 mg/62.5 mg, comprimé	800	110,000	88,000,000
Tramadol 50 mg, comprimé	200	55,000	11,000,000
Sparadrap perforé 18 cmx5m	500	72,000	36,000,000
Aiguille épicroanienne à ailettes, u.u. 25G	100	73,000	7,300,000
Azithromycine 500mg	100	65,000	6,500,000
<b>Sous - Total 6</b>			540,990,000
<b>TOTAL GENERAL HTHD</b>			1,870,940,000

Arrêté la présente offre à la somme de un milliard huit cent soixante dix millions neuf cent quarante mille francs guinéens ( 1 870 940 000 GNF HTHD ) Hors Taxes Hors Douanes.



Conakry le 04 Mai 2020

**BAH Ibrahima Kenda**

En tant que Directeur Général dûment habilité à signer l'offre au Nom et Pour ZHK EQUIPEMENTS & SERVICES

**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES SYSTEMES DE SUEILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE DE L'OUEST (REDISSE)**  
**ACQUISITION DU MATERIEL ET CONSOMMABLES POUR LES CT- EPI DE KENIEN ET MGESSEA**

CT - EPI DE BESSIA

Consultation N° 0080/REDISSE/UGPPA/ISS/2020

<b>BORDEREAUX DE SPECIFICATIONS TECHNIQUES CT BESSIA</b>						
N°	Noms des fournitures	Specifications techniques sollicitées	Proposition du Fournisseur	Livraison		
				Quantité	Délai	Lieu
<b>I. MOBILIERS DE BUREAU</b>						
1	Bureaux	Bureau à un caisson	Bureau à un caisson 140	10	10 jr	CT Kenien
2	Fauteuils simples	Fauteuil roulant	Fauteuil bas dossier roulant	20	10 jr	CT Kenien
<b>II. MATERIEL INFORMATIQUE</b>						
1	Ordinateurs	Ordinateur portable Système d'exploitation WINDOWS 10 PRO 64 bits version française	Ordinateur portable HP core i5 500 GB 4 GB Système d'exploitation Windows 10 version française	10	10 jr	CT Kenien
2	Imprimantes	Imprimante laser HP multifonction	Imprimante laser HP multifonction M130a	10	10 jr	
<b>III. CLIMATISATION</b>						
1	Climatiseurs arrêtés Grand modèle 24 000 BTU	Climatiseur arrêté grand (Armoire) 24 000 BTU	Climatiseur arrêté grand (Armoire) 24000 BTU	25	10 jr	CT Kenien
<b>IV. BESOINS POUR LES MALADES</b>						
1	Draps de lit	Drap de lit blanc	Drap de lit blanc	1440	10 jr	
2	Chaises Plastics pour malades	Chaise plastique TOPPAZ	Chaise plastique TOPPAZ	300	10 jr	
3	Nattes	Natte plastique	Natte plastique	300	10 jr	
4	Bouilloire	Bouilloire plastique	Bouilloire plastique	50	10 jr	
5	Famille-tout (Paquet de 4)	Papier essuie-tout en rouleau	Papier essuie-tout en rouleau	300	10 jr	
6	Secaux	Seau 20 litres	Seau 20 litres	100	10 jr	
7	Postes téléviseurs Grand écran 43	Téléviseur smart écran 43	Téléviseur smart écran 43	20	10 jr	CT Kenien

8	Commission CANAL pour 3 mois à raison de 310 000 GNF/mois	Abonnement CANAL 3 mois à raison de 310 000 GNF/mois	Abonnement CANAL 3 mois à raison de 310 000 GNF/mois	60	10 jr	
<b>VI.</b>	<b>PERSONNEL SOIGNANT</b>					
1	Tunique Médecin/Infirmier	Tunique bleue, verte et rose	Tunique bleue, verte et rose	1000	10 jr	CT Kenien
2	Boîtes (Paire)	Boîte N° (42, 43, 44, 45 et 45) de préférence en couleur blanche	Boîte N° (42, 43, 44, 45 et 45) de préférence en couleur blanche	100	10 jr	
<b>VII.</b>	<b>BUANDERIE</b>					
1	Machines à laver et sécher 12 kg semi automatique	Machine à laver et sécher semi automatique	Machine à laver et sécher semi automatique	20	10jr	CT Kenien
<b>VIII.</b>	<b>MEDICAMENTS</b>					
	<i>Liste des Médicaments</i>					
		Chloroquine cp 250 mg	Chloroquine cp 250 mg	250	10 jr	
		Amoxicilline dispersible / Comprimés effervescants 250 mg	Amoxicilline dispersible / Comprimés effervescants 250 mg	100	10 jr	CT Kenien
		Catheter court 18 G x 1/4; 0,70 x 19; Luer-Lock, stérile, à usage unique, pièce	Catheter court 18 G x 1/4; 0,70 x 19; Luer-Lock, stérile, à usage unique, pièce	100	10 jr	
		Dexaméthasone 4mg/ml, 1ml	Dexaméthasone 4mg/ml, 1ml	900	10 jr	
		Diazepam 10mg/2ml, Solution injectable	Diazepam 10mg/2ml, Solution injectable	100	10 jr	
		Eau pour préparation (Eau distillée) injectable, Amp 10 ml	Eau pour préparation (Eau distillée) injectable, Amp 10 ml			
		Paracétamol perfusable	Paracétamol perfusable	196	10jr	
		Paracétamol Sirop 125mg/5ml, flacon de 60ml	Paracétamol Sirop 125mg/5ml, flacon de 60ml	500	10 jr	CT Kenien
		Prométhazine Comprimé de 25 mg	Prométhazine Comprimé de 25 mg	400	10 jr	
		Seringues 10cc	Seringues 10cc	40	10 jr	
		Co-amoxiclav 500 mg/62,5 mg, comprimé	Co-amoxiclav 500 mg/62,5 mg, comprimé	500	10 jr	
		Tramadol 50 mg, comprimé	Tramadol 50 mg, comprimé	800	10 jr	CT Kenien
		Sparadrap perforé 18 cmx5m	Sparadrap perforé 18 cmx5m	200	10jr	
		Aiguille épicraticienne à ailettes, u.a. 25G	Aiguille épicraticienne à ailettes, u.a. 25G	500	10 jr	
		Azithromycine 500mg	Azithromycine 500mg	100	10 jr	CT Kenien



Consokry le 04 Mai 2020

BAH Ibrahim Kenda

En tant que Directeur Général dument habilité à signer l'offre au Nom et Pour ZHK EQUIPEMENTS & SERVICES



**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES SYSTEMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE DE L' OUEST (REDDISE)**  
**ACQUISITION DU MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR LES CT- EPI DE KENIEN ET MGESSIA**

Consultation N° 00950/REDDISE/L/GP/PA/SS/2020

BORDEREAUX DES SPECIFICATIONS CT DE KENIEN						
N°	Noms des fournitures	Spécifications techniques sollicitées	Proposition du Fournisseur	Livraison		
				Quantité	Délai	Lieu
<b>I. MOBILIERS DE BUREAU</b>						
1	Bureaux	Bureau à un caisson	Bureau à un caisson 140	10	10 jr	CT Kenien
2	Fauteuils simples	Fauteuil roulant	Fauteuil roulant bas dossier	20	10 jr	CT Kenien
<b>II. MATERIEL INFORMATIQUE</b>						
1	Ordinateurs	Ordinateur portable Système d'exploitation: WINDOWS 10 PRO 64 bits version française.	Ordinateur portable HP core i5 500 GB 4 GB Système d'exploitation Windows 10 version française	10	10 jr	CT Kenien
2	Imprimantes	Imprimante laser HP multifonction	Imprimante laser HP multifonction M1130a	10	10 jr	CT Kenien
<b>III. CLIMATISATION</b>						
1	Climatiseurs arrêtés Grand model 24 000 BDU	Climatiseur arrêté grand (Armoire) 24 000 BTU	Climatiseur arrêté grand (Armoire) 24000 BTU	25	10 jr	CT Kenien
2	Drap de lit	Drap de lit blanc	Drap de lit blanc	1440	10 jr	
3	Chaises Plastiques pour malades	Chaise plastique TOPAZ.	Chaise plastique TOPAZ.	300	10 jr	
4	Nattes	Natte plastique	Natte plastique	300	10 jr	CT Kenien
5	Bouilloire	Bouilloire plastique	Bouilloire plastique	50	10 jr	
6	Essuie-tout (Paquet de 4)	Papier essuie-tout en rouleau	Papier essuie-tout en rouleau	300	10 jr	
7	Scenax	Seau 20 litres	Seau 20 litres	100	10jr	
8	Postes téléviseurs Grand écran 43	Téléviseur smart écran 43	Téléviseur smart écran 43	20	10jr	CT Kenien
9	Connexion CANAL pour 3 mois à raison de 310 000 GNF/mois	Abonnement CANAL 3 mois à raison de 310 000 GNF/mois	Abonnement CANAL 3 mois à raison de 310 000 GNF/mois	60	10jr	
<b>VI. PERSONNEL SOIGNANT</b>						
1	Tunisque Médecin/Infirmier	Tunisque bleue, verte et rose	Tunisque bleue, verte et rose	1000	10jr	

2	Bottes (Paire)	Botte N° ( 42, 43, 44, 45 et 45) de préférence en couleur blanche	100	10jr	CT Kenien
<b>VII. BUANDERIE</b>					
1	Machines à laver et sécher 12 kg semi automatique.	Machine à laver et sécher semi automatique	20	10jr	CT Kenien
<b>VII. MEDICAMENTS</b>					
	<i>Liste des Médicaments</i>				
		Chloroquine cp 250 mg	250	10jr	CT Kenien
		Amoxicilline dispersible / Comprimés effervesquants 250 mg	100	10jr	
		Cadibeter court 18 G x 1 1/4; 0,70 x 19; Luers-Lock, stérile, à usage unique, pièce	100	10jr	CT Kenien
		Dexaméthasone 4mg/ml, 1ml	500	10jr	
		Diazepam 10mg/2ml, Solution injectable	100	10jr	
		Eau pour préparation (Eau distillée) injectable, Amp 10 ml	296	10jr	
		Paracétamol perfusable	500	10jr	CT Kenien
		Paracétamol Sirop 125mg/5ml, flacon de 60ml	400	10jr	
		Prométhazine Comprimé de 25 mg	40	10jr	
		Seringues 10cc	500	10jr	
		Co-amoxiclav 500 mg/62,5 mg, comprimé	800	10jr	
		Tramadol 50 mg, comprimé	200	10jr	CT Kenien
		Sparadrup perfoyé 18 cmx5m	500	10jr	
		Aiguille épicanienne à ailettes, u.u. 25G	100	10jr	
		Azithromycine 500mg	100	10jr	CT Kenien

**VII. GROUPE ELECTROGENE**

	Groupes Electrogène de 250 KA	Groupes Electrogène de 250 KA	1	10jr	CT Kenien
	Installation	Installation	1	10jr	CT Kenien
	Spilts de 9 000 BTU	Spilts de 9 000 BTU	15	10jr	CT Kenien

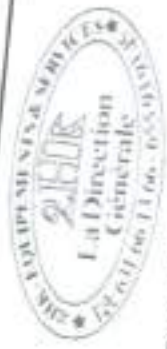
**CLOISEMENT & ESACE**

--	--	--	--	--	--

VIII	CLOISEMENT & ESACE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il s'agit de faire des paravents au nombre de 140 pour séparer les lits des malades. Aussi faire un entre croisement au niveau des salles pour diviser chaque salle en deux compartiments d'une hauteur de 6m.</li> <li>Un cloisonnement au rez de chaussée pour le stockage, la pharmacie et la buanderie.</li> <li>Plateforme de désinfection du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il s'agit de faire des paravents au nombre de 140 pour séparer les lits des malades. Aussi faire un entre croisement au niveau des salles pour diviser chaque salle en deux compartiments d'une hauteur de 6m.</li> <li>Un cloisonnement au rez de chaussée pour le stockage, la pharmacie et la buanderie.</li> <li>Plateforme de désinfection du personnel</li> </ul>	ens	10 jr	CT KENIEN
------	---------------------	--	--	-----	-------	-----------

**TRAVAX DE TUYAUTERIE ET POSE DE CUVE**

XIX	TRAVAX DE TUYAUTERIE ET POSE DE CUVE	<p>Il s'agit de faire au niveau des trois niveaux un système d'évacuation d'eau et poser une cuve de 5000 litres au rez de chaussée.</p>	<p>Il s'agit de faire au niveau des trois niveaux un système d'évacuation d'eau et poser une cuve de 5000 litres au rez de chaussée.</p>	ens	10 jr	CT KENIEN
-----	--------------------------------------	--	--	-----	-------	-----------



Conakry le 04 Mai 2020

BAM (brahima Kendo)

En tant que Directeur Général dûment habilité à signer l'ordre au Nom et Pour ZHR EQUIPEMENTS & SERVICES





République de Guinée  
Travail - Justice - Solidarité

Ministère de l'Economie  
et des Finances  
Ministère Délégué au Budget



N° 07701 /MB/DNI/DI/2020  
Numéro Renouvellement: 200400464

N° 0058012



**CERTIFICAT D'IMMATRICULATION FISCALE / SGE**  
Valable jusqu'au 30 Juillet 2020

**Le contribuable :**

Prénoms et Nom ou Raison Sociale: **2hk Equipements & Services**  
Type de contribuable: **Personne Physique**  
Sigle ou Dénomination Sociale: **2HK EQUIPEMENTS & SERVICES**  
N° Carte d'identité/N° Passeport:  
Forme Juridique: **Entreprise Individuelle**  
Numéro du registre de commerce: **KAL/P2/053604/1**  
Profession/Activité: **Nettoyage Désinfection Dératisation**

**Adresse:**

BP:  
Secteur: Quartier: **Sans Fil** Ville: **Kaloum**  
Rue: Tél: **622-20-07-07**

Adresse: **Conakry**  
Email: **nifp559@gmail.com**  
Latitude: **9.56227**

Longitude: **-13.56283** Date Geoloc.:

est immatriculé sous le numéro d'identification fiscale(NIF): **636886574**  
Date de création : **06/03/14** avec le Numero TVA : **4T**

Ce Numéro doit figurer sur tous les documents professionnels (correspondances, factures, déclarations, BDT, ...) sous peine des sanctions prévues par les textes en vigueur (art 383/CGI - art38 et art 11 de l'arrêté A/2006/0035).

**SERVICE FISCAL DE RATTACHEMENT:**

Nom: **Service Des Grandes Entreprises**  
Adresse: **Almamiya** Ville: **Conakry/Kaloum**  
BP: **576** Tél: **654-92-41-85**

Visa de chef de Bureau de  
l'Immatriculation Fiscale

Conakry le, 24 Avril 2020  
Le Directeur National Adjoint des Impôts

Lanciné KAKORO



République de Guinée  
Travail - Justice - Solidarité

Ministère de l'Economie  
et des Finances  
Ministère Délégué au Budget



07701

N° 7MB/DNI/CI/2020  
Numero Quitus : 200400238

N° 0017414



Photo  
(Personne physique)

**QUITUS FISCAL / SGE**  
Valable pour tous les marchés publics

Valable jusqu'au 30 Juillet 2020

Délivré à: **2hk Equipements & Services**  
Forme Juridique: **Entreprise Individuelle**  
Activité: **Nettoyage Désinfection Dératisation**  
Adresse: BP: **Conakry** Quartier: **Sans Fil** Ville: **Kaloum**  
Email: **nif569@gmail.com** Tél: **622-20-07-07**  
Latitude: **9.56227** Longitude: **-13.66283** Date Geoloc.:

Numéro d'immatriculation(NIF): **636886574**  
Numéro TVA: **4T**

Gestionnaire : Service des Grandes Entreprises

Date de création : 06/03/14

Note: Le Directeur National des impôts certifie que le contribuable visé ci-dessus est à jour dans le dépôt de ses déclarations et s'est acquitté des impôts et taxes ainsi qu'il suit:

Exercice	Nature	Périodes	Montant
			<b>Montant Total: 15 000 000</b>
5311	Taxe D'Apprentissage	m03, m12	
5301	Versement Patrimoine	m03, m12	2 275 000
1221	Prelevement S. Big	m03	4 550 000
1211	Retenue Taxe Sur Salaires	m03, m12	6 250 000
			1 925 000

Visa du chef du Bureau de  
l'immatriculation Fiscale

Conakry le 24 Avril 2020  
Le Directeur National Adjoint des Impôts

Lanciné KAKORO





République de Guinée  
Travail - Justice - Solidarité



Ministère du Budget  
Direction nationale des Impôts



0003263



Page 1 / 1  
Conakry, le 23/04/2020


Quittance No: 202007512 Du 23/04/2020  
 Origine : dec mens unique  
 Contribuable: 636886574 2HK EQUIPEMENTS & SERVICES  
 Mode de Règlement: virement bancaire  
 Banque : banque centrale république de guinée  
 Observation : SEPTA DEC 2019

Montant : 5 000 000  
 Titre N° : 20201004304  
 Numéro : FT2009722546

Nature de l'impôt	Période				Montant Payé
	Du		Au		
	Année	Période	Année	Période	
1211 retenue taxe sur salaires	2019	m12	2019	m12	1 100 000
5311 taxe d'apprentissage	2019	m12	2019	m12	1 300 000
5301 versement forfaitaire	2019	m12	2019	m12	2 600 000
<b>Total</b>					<b>5 000 000</b>

Arrêté la présente quittance à la somme de  
**CINQ MILLIONS**

Le Caissier



636886574 202007512 23-04-2020

202007512 636886574

TOUT PAIEMENT DOIT ETRE EFFECTUE A LA CAISSE DU RECEVEUR SPECIAL DES IMPOTS  
CONTRE LA DELIVRANCE DE LA QUITTANCE LIBERATOIRE





République de Guinée  
Travail - Justice - Solidarité



Ministère du Budget  
Direction nationale des Impôts



0003264



Page 1 / 1  
Conakry, le 23/04/2020

Quittance No: 202007513 Du 23/04/2020  
 Origine : dec mens unique  
 Contribuable: 636886574 ZHK EQUIPEMENTS & SERVICES  
 Mode de Règlement: virement bancaire  
 Banque : banque centrale république de guinée  
 Observation : JAN A MARS 2020  
 Montant : 10 000 000  
 Titre N° : 20201004305  
 Numéro : FT2009752241

Nature de l'impôt	Période				Montant Payé
	Du		Au		
	Année	Période	Année	Période	
1211 retenue taxe sur salaires	2020	m03	2020	m03	825 000
1321 prélèvement sur bc	2020	m03	2020	m03	6 250 000
5311 taxe d'apprentissage	2020	m03	2020	m03	975 000
5301 versement forfaitaire	2020	m03	2020	m03	1 950 000
<b>Total</b>					<b>10 000 000</b>

Arrêté la présente quittance à la somme de :  
**DIX MILLIONS**

Le Caissier

636886574 202007513 23/04/2020

23/04/2020 202007513 636886574

TOUT PAIEMENT DOIT ETRE EFFECTUE A LA CAISSE DU RECEVEUR SPECIAL DES IMPOTS  
CONTRE LA DELIVRANCE DE LA QUITTANCE LIBERATOIRE

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTERE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE CONAKRY

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KALOUM

CONAKRY

REGISTRE DE COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER  
( R C C M )

PERSONNE PHYSIQUE

Entreprise HK-Nettoyage & Prestations Diverses

Siège : Sans fil-C/Kaloum-Conakry ;

( RCCM/GC-KAL/029.926B/2010 du 16/09/2010 )

DECLARATION MODIFICATIVE  
RELATIVE A:

A LA DENOMINATION (Changement)

NOUVELLE DENOMINATION: 2HK-EQUIPEMENTS & SERVICES;

ANCIENNE DENOMINATION: Entreprise HK-NETTOYAGE & PRESTATIONS DIVERSES

AUX ACTIVITES (Extension)

ACTIVITES AJOUTEES: Matériels et Consommables informatiques, bureautiques, véhicules, Groupes électrogènes, matériels et matériaux de construction, Transit, transport & logistiques ;

N° FORMALITE /RCCM/GN-KAL.P2/053.604/2013

DATE : 30 DECEMBRE 2013

RCCM  
2010 - P2

## FORMULAIRE DE MODIFICATION

- Relative à LA PERSONNE PHYSIQUE et/ou à **SON ETABLISSEMENT PRINCIPAL**  
 Relative à UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE ou à UNE SUCCURSALE

Identification  Activité(s)  Transfert  Autres (personnel(s) pouvant engager la personne physique assujettie)

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUJETTIE

NOM : M  Mme  Mlle **BAH** PRENOM(S) : Ibrahima Kenda  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : Ne le 20/07/1974 à Abidjan (RCI) NATIONALITE : Ivoirienne  
ADRESSE POSTALE : BP ; TEL : 622-20-07-07  
DOMICILE PERSONNEL : Handallaye Concasseur-C/Ratoma  
VILLE : Conakry QUATRIER : Hamdallaye Concasseur  
AUTRES PRECISIONS :  
COORDONNEES ELECTRONIQUES (s'il y a lieu) :  
SITUATION MATRIMONIALE :  Célibataire  **Marlé(e)**  Veuf(ve)  Divorcé(e)

Conjoints(s)	Nom - Prénoms	Date et lieu du mariage	Option matrimoniale	Régime matrimoniale	Demande en séparation de biens
	BAH Fatoumata Binta	/			

ACTIVITES : Nettoyage, Rénovation des locaux, construction, Commerce général et services divers

SIGLE OU ENSEIGNE : HK-NETTOYAGE

NOM COMMERCIAL : Entreprise HK-NETTOYAGE & PRESTATIONS DIVERSES

MODIFICATIONS RELATIVES A LA PERSONNE PHYSIQUE (Préciser la nature, la date modifications)

### MODIFICATIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT ET A L'ACTIVITE

N°RCCM : RCCM/GC-KAL/029.9268/2010 du 16/09/2010  
NOM COMMERCIAL (s'il y a lieu) : **Nouveau** : ZHK-EQUIPEMENT & SERVICES

SIGLE OU ENSEIGNE (s'il y a lieu) : **Nouveau**

ACTIVITE(S) :

Activité(s) supprimée(s) : (préciser)

Activité(s) ajoutée(s) : (préciser) : **Matériels et consommables informatiques, bureautiques, Véhicules, groupes électrogènes, matériels et matériaux de construction, Transit, transport & logistique**

Activité(s) actualisée(s) : (préciser) : **Nettoyage, Rénovation des locaux, construction, Commerce général et services divers, Matériels et consommables informatiques, bureautiques, Véhicules, groupes électrogènes, matériels et matériaux de construction, Transit, transport & logistique**

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL (s'il y a lieu) :

Ancienne adresse (géographique et postale) : (s'il y a lieu) : **Sans Fil-C/Kaloum-Conakry**

Nouvelle adresse (géographique et postale) :

AUTRE (préciser) :

### MODIFICATIONS RELATIONS A L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE OU A LA SUCCURSALE

N°RCCM : .....

NOM COMMERCIAL (s'il y a lieu) : .....

SIGNE OU ENSEIGNE (s'il y a lieu) : .....

ADRESSE (s'il y a lieu) : .....

Ancienne adresse (géographique et postale) : (préciser) : .....

Nouvelle adresse (géographique et postale) : (préciser) : .....

ACTIVITE (s) (s'il y a lieu) : .....

Activité(s) supprimée(s) : (préciser) : .....

Activité(s) ajoutée(s) : (Préciser) : .....



RCCM  
2010 - P:

**MODIFICATION RELATIVES AUX PERSONNES POUVANT  
ENGAGER LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUJETTEE**

21

-Les personnes ayant le pouvoir d'engager la personne physique assujettie ont été modifiées comme suit :

- 1- Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Date, lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
Domicile personnel : \_\_\_\_\_  
Préciser l'objet de la modification : \_\_\_\_\_ (Préciser)  Partante  Nouvelle  En place  
Préciser la date de modification : \_\_\_\_\_
- 2- Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Date, lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
Domicile personnel : \_\_\_\_\_ (Préciser)  Partant  Nouvelle  En place  
Préciser l'objet de la modification : \_\_\_\_\_  
Préciser la date de modification : \_\_\_\_\_

22

LE SOUSSIGNE (préciser le mandataire) **M. BAH Ibrahima Kande**, Gérant

Demande à ce que la présente constitue

- UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ET/OU DE SON  
ETABLISSEMENT PRINCIPALE  
 UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE OU UNE SUCCURSALE

Fait à Conakry  
Le 30/12/2013

Signature

23

Le greffier ou le responsable de l'organe compétent assigné a reçu le formulaire sous le numéro d'ordre \_\_\_\_\_ de registre d'arrivés.  
La régularité de la demande a été vérifiée en application de l'article 52 et suivants de l'Acte uniforme portant sur le droit  
commercial général par le Greffier ou le responsable de l'organe compétent qui a :

Modifié sous le numéro \_\_\_\_\_ et délivré un accusé d'enregistrement  
rejeté la demande au(x) motif(s) que /  
intercalaire (s) complétant la ou les rubriques(s) n°(s) \_\_\_\_\_  
OUI NON (si OUI, nombre de pages intercalaires)

Fait à Conakry, Le 30/12/2013

Le Greffier en Chef du TPI-Kaloum-Conakry

M. Aiseru FOFANA

Le Greffier  
en Chef